



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DU CONSEIL MEDICAL EN FORMATION PLENIERE 2025

Les séances du conseil médical auront lieu en salle concours selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS**
Mardi 28 janvier 2025 (matin)	Mercredi 8 janvier 2025
Mardi 25 février 2025 (matin)	Vendredi 5 février 2025
Mardi 25 mars 2025 (matin)	Mercredi 5 mars 2025
Jeudi 24 avril 2025 (matin)	Vendredi 04 avril 2025
Mardi 20 mai 2025 (matin)	Mercredi 30 avril 2025
Mardi 17 juin 2025 (matin)	Mercredi 28 mai 2025
Jeudi 10 juillet 2025 (matin)	Vendredi 20 juin 2025
Jeudi 11 septembre 2025 (matin)	Vendredi 22 août 2025
Jeudi 18 septembre 2025 (matin)	Vendredi 22 août 2025
Jeudi 9 octobre 2025 (matin)	Vendredi 19 septembre 2025
Jeudi 6 novembre 2025 (matin)	Vendredi 17 octobre 2025
Jeudi 11 décembre 2025 (matin)	Vendredi 21 novembre 2025

L'envoi d'une saisine au secrétariat du conseil médical en formation plénière ne vaut pas inscription à l'ordre du jour*.

Tout dossier complet arrivant après la date limite de réception mentionnée dans la deuxième colonne, sera mis à l'ordre du jour de la séance suivante.

*Cependant le secrétariat du conseil médical se réserve le droit d'annuler un conseil en-deçà d'un certain nombre de dossiers inscrits.

Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance du conseil médical, il faut que le secrétariat réceptionne le dossier de saisine complet, c'est-à-dire contenant toutes les pièces nécessaires et le **rapport d'expertise du médecin agréé expert avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.